

**LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES  
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980**



## **MÉDIATIONS THÉRAPEUTIQUES**

**N° 1113**

**METTRE EN PLACE ET ANIMER UNE CHORALE  
INCLUSIVE**

---

**[www.afar.fr](http://www.afar.fr)**

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr  
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



**N°1113 METTRE EN PLACE ET ANIMER UNE CHORALE INCLUSIVE****N° du stage** | 1113 1 2026 INTER**Lieu de stage** | 46 rue Amelot 75011 PARIS**Durée du stage** | 4 jours**Dates** | du 08/06/2026 au 11/06/2026**Prix** | 1 450,00 €**PUBLIC CONCERNÉ**

- Professionnels des champs sanitaire et/ou médico-social souhaitant mettre en place ou animer une chorale au sein de leur institution.

**PRÉ-REQUIS**

- Avoir déjà une pratique du chant à titre personnel ou dans le cadre institutionnel d'un atelier chant ou expression musicale.

**INTERVENANTS**

- Une psychologue clinicienne, cheffe de choeur

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Connaître le concept de chorale inclusive.
- Construire un projet d'activités en fonction du projet d'établissement.
- Connaître les indications et contre-indications en fonction de la pathologie ou du handicap de l'usager.
- Ecrire des objectifs par usager en fonction de son projet personnalisé.
- Saisir la place de la voix dans l'économie psychique de la personne.
- Connaître les besoins musicaux spécifiques des personnes en situation de handicap.
- Adapter les exercices de mise en corps et de mise en voix.
- Choisir son répertoire de chorale.
- Adapter sa direction chorale.

**PROGRAMME**

1. Le concept de chorale inclusive.

**www.afar.fr**

**N°1113 METTRE EN PLACE ET ANIMER UNE CHORALE INCLUSIVE****INFORMATIONS PRATIQUES****LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION****AFAR**

46 rue Amelot 75011 Paris  
Tél : 01 53 36 80 50  
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

**les horaires sont les suivants :**

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

**REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT**

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

**DEJEUNER ET HEBERGEMENT**

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

**PRÉINSCRIPTION**

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

**ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC**

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

**CONDITIONS D'ANNULATION**

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

**INSCRIPTION**

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du(des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS****AFAR**

46 rue Amelot 75011 Paris  
Tél : 01 53 36 80 50  
Fax : 01 48 05 31 51  
Email : [formation@afar.fr](mailto:formation@afar.fr)

Site internet : [www.afar.fr](http://www.afar.fr)

**www.afar.fr**

**N°1113 METTRE EN PLACE ET ANIMER UNE CHORALE INCLUSIVE****N° du stage** | 1113 1 2026 INTER **Lieu de stage** | 46 rue Amelot 75011 PARIS**Durée du stage** | 4 jours**Dates** | du 08/06/2026 au 11/06/2026**Prix** | 1 450,00 €**BULLETIN D'INSCRIPTION****ÉTABLISSEMENT**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....

RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION : .....

TÉL LIGNE DIRECTE : ..... FAX : .....

EMAIL : .....

**ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....

RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

**PARTICIPANT** M.  Mme  Mlle NOM : ..... PRÉNOM : .....

FONCTION : .....

EMAIL : .....

SERVICE : ..... TÉL : .....

LIEU DE TRAVAIL : .....

RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

 Le participant est une personne en situation de handicap nécessitant un accueil spécifique

FAIT À : .....

LE : ..... / ..... / .....

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

**www.afar.fr**